



ECLA

BULLETIN DE RESERVATION – VIDE GRENIERS DU 27 avril 2025

(Emplacement minimum attribué : 3 mètres linéaires)

L'inscription sera validée uniquement sous les conditions suivantes :

- Dans la limite des places disponibles
 - A réception du règlement :
 - chèque à l'ordre de l'ECLA réception par courrier ou au secrétariat au plus tard le 22 avril 2025
 - espèces ou CB au secrétariat jusqu'au 24 avril 2025 dernier délai
 - virement à effectuer au plus tard le 22 avril 2025
- IBAN : FR76 1131 5000 0108 1288 5573 569 BIC : CEPFRPP131**

Toutes personnes inscrites n'ayant pas réglé aux dates ci-dessus se verront attribuer uniquement 3 mètres sans emplacement défini et sera à régler le jour du vide grenier.

ATTESTATION

Téléphone : _____ **Mail :** _____ @ _____ . _____

Je réserve _____ mètres linéaires (**5.50 € le m/l Minimum 3 mètres**). Soit un montant de : _____ , _____ €

Je réserve 1 place de parking à 10.00€ (10 places maxi) Total= _____ . _____ €

N° carte identité ou passeport _____ Date de validité _____

Paiement (rayer les mentions inutiles). Espèces Chèque Virement

Je soussigné(e), Mme, Mr _____ atteste avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers organisé par l'ECLA déclare sur l'honneur n'avoir pas réalisé plus de deux ventes aux déballages sur l'année en cours.

Date :

Signature :